

PETITE GAZETTE

de DAMMARTIN et des ENVIRONS

PARAISSANT TOUS LES DIMANCHES

Les Abonnements partent du 1^{er} et du 15 de chaque mois et sont continués
d'office, sauf avis contraire

SEINE-ET-MARNE et Départements limitrophes UN AN..... 8 fr.	BUREAU ET RÉDACTION Librairie E. LEMARIÉ A DAMMARTIN-EN-GOËLE ANNONCES : LA LIGNE 20 c	PARIS et autres Départements UN AN..... 5 fr 50
--	---	--

AVIS

Nous avons l'honneur de prévenir ceux de nos abonnés qui n'ont pas acquitté le montant de leur abonnement, que selon l'usage, nous leur ferons présenter la quittance par la poste, en y ajoutant 25 cent. pour frais de recouvrement.

ÉCROS DE LA SEMAINE

10 Avril — Le hameau d'Euchatras (Isère) est enseveli sous un éboulement de rochers. On compte deux morts et un blessé; tout le bétail est tué.

— Découverte d'un cadavre dans la forêt de la Braconne, près de Laroche-foucauld (Charente).

— Assassinat 7 rue Monjol, à Paris d'une femme de vingt-huit ans, affreusement mutilée par son mari.

— Abordage près de Rouen, par un vapeur allemand, d'une péniche transportant deux personnes qui sont précipitées à l'eau et noyées.

11 Avril — Les sauterelles causent des dégâts considérables en Algérie.

12 Avril — Recensement général de la population de la France.

— Scandale violent à la séance du conseil municipal de Toulouse.

13 Avril — Drame sanglant de la rue Letort à Montmartre. Un marchand forain est assassiné par trois rivaux.

14 Avril — Sinistre maritime près de Brest. Quatre hommes sont noyés.

15 Avril — La journée est marquée par sept suicides dans les environs de Paris.

— Incendie considérable dans un entrepôt d'huiles minérales, à Marseille.

16 Avril — Écroulement d'une maison en construction, rue de Vaugirard 212 à Paris. Deux ouvriers sont retirés des décombres; l'un mort, l'autre très grièvement blessé.

— Découverte d'un cadavre, dans un wagon du chemin de fer (du Nord, près de la station de Chantilly).

— Messieurs Marait et Louis Peyramont se rendant à pied de Paris à Moscou, traversent la frontière russe à Slupci.

C'est, on se rappelle, le mardi 23 février, que les jeunes et hardis voyageurs ont quitté Paris, pour se rendre à Dammartin, leur première étape.

CHRONIQUE LOCALE

DAMMARTIN

Mercredi soir vers sept heures, un individu paraissant atteint de crise nerveuse se débattait comme un diable, sur la place du bourg. Déjà, il avait amassé autour de lui un grand nombre de personnes disposées à lui venir en aide, lorsqu'on s'aperçut qu'il jouait la comédie dans l'intention de se faire conduire à l'hospice pour y passer une bonne nuit. Conduit à l'asile de nuit par les soins de l'inspecteur de police, cet individu qui n'est autre chose qu'un repris de justice du nom de Vanostal (Auguste), âgé de 44 ans, venant de Bordeaux, entra dans une grande colère et se mit à casser des vitres, puis il s'élança contre le gendarme Villemot qui eut à déployer quelques efforts pour se rendre maître de ce forcené. Ce singulier personnage a été conduit à Meaux le lendemain, afin de lui permettre de rendre compte de ses violences contre les représentants de l'autorité.

NANTEUIL-LE-HAUDOIN

On lit dans le *Journal de Senlis* :

Le 13 courant, M. Obé, chef de gare à Nanteuil, s'est aperçu, vers six heures trois quarts du matin, que plusieurs malfaiteurs s'étaient introduits, à l'aide d'effraction et escalade, dans le bureau de la petite vitesse et y avaient fracturé le coffre-fort, le tiroir du bureau de l'employé, un pied de presse et l'œil-de-bœuf; culbuté tous les papiers. En un mot, cette pièce était dans le plus triste état.

Une somme de 14 fr. 65 se trouvait seulement dans le coffre, et plus une somme de 10 fr. en timbres-poste dans le tiroir.

Du bureau, les malfaiteurs sont entrés dans la halle aux marchandises par la porte d'entrée du bureau qui n'était pas fermée. Là, ils ont fouillé partout, rien n'a échappé à leurs investigations, paniers contenant vin blanc en bouteilles, caisses de conserves et autres objets, le tout d'une valeur de 375 fr., ont été dérobes au préjudice de la compagnie du chemin de fer du Nord.

Ces voleurs, avant leur départ et en termes de défi, ont fait les plus grossières incongruités.

Obscurité et mystère dans cette affaire.

FAITS DIVERS

UN BIENFAITEUR

Un ancien notaire de Paris, M. Edouard Soupir, récemment décédé, vient, par son testament, de léguer au département de Seine-et-Marne, une rente perpétuelle de 1200 fr., pour être employée chaque année, au concours agricole départemental, et à un livret de Caisse d'épargne de 200 franc qui sera donné au plus méritant des ouvriers serviteurs de ferme.

Il lègue également à la commune de Rampillon : 1° une rente perpétuelle de 300 francs destinée à donner des secours de toute nature aux pauvres de la commune ; 2° 5,000 francs pour différents travaux d'utilité publique, et 400 francs de rente destinée à fournir un livret de Caisse d'épargne de 50 francs à l'enfant le plus méritant dans chacune des écoles de filles et de garçons.

Suivent différents legs aux fabriques de Rampillon et de Neuilly.

Une rente de 1,800 francs est également léguée à la ville de Provins, sur

lesquels 300 fr. devront être employés à donner des prix, et 1,500 francs devront servir à la création de bourses au collège.

La ville de Chaumeu recevra, de son côté, 600 francs de rente pour travaux d'utilité publique, 300 francs de rente sont affectés au bureau de bienfaisance d'Héricy, et enfin une somme de 10,000 fr. est léguée par le généreux donateur à la Société et syndicat agricoles de l'arrondissement de Provins.

UNE APPLICATION DU PHONOGRAPHE

Une curieuse application du phonographe a été faite tout récemment en Amérique par un Américain qui possède une fortune d'un demi-milliard. Paralysé depuis six mois et ne pouvant écrire ses dernières volontés, il fit apporter un phonographe sur son lit et il y parla son testament. L'appareil fut ensuite scellé, déposé chez un notaire et, après le décès, les héritiers assemblés purent entendre de la voix même de leur parent lecture du testament.

ENFANT ÉTOUFFÉ

On ne saurait jamais trop recommander aux mères de ne jamais coucher près d'elles, dans leur lit, les enfants qu'elles nourrissent. Une dame Meyer, à Paris, qui avait pris dans son lit sa petite fille qu'elle nourrissait s'est endormie en lui donnant le sein ; elle se réveillait quelques heures après mais l'enfant avait glissé sous elle et la pauvre petite était morte étouffée.

BARNUM

On dit souvent d'un charlatan, d'un faiseur de réclames ; Quel Barnum !

Aujourd'hui, le vrai Barnum, car la race ne s'éteindra pas, vient de mourir à New-York à l'âge de quatre-vingt-un ans. Il avait commencé par être valet

de ferme, puis il se fit colporteur, épiciériste, organisateur de loteries. Plus tard s'étant lancé dans l'industrie, il fit faillite. C'est alors qu'il commença ses tournées à travers le monde, exhibant divers phénomènes, dont le fameux général Tom Pouce, que tout le monde courait voir. En dernier lieu, il était directeur d'un cirque.

Le roi des puffistes laisse paraître, à son petit-fils, M. Barnum Secly, 50 millions de dollars environ, soit plus de 250 millions de francs.

L'ÉCHASSIER DORNON CONFONDU

M. Dornon continue à se servir du chemin de fer. On l'a vu prendre un billet de 3^e classe à la gare de Rittel. Bien entendu il n'a fait le parcours en wagon que jusqu'à Seepothen, qui est la dernière station avant d'arriver à Königsberg. Dans cette localité il a pris de nouveau ses échasses pour faire son entrée triomphale dans la ville du philosophe Kant.

Il n'est pas sans intérêt de savoir comment la supercherie de l'échassier fut découverte. Quelqu'un qui avait vu M. Dornon revêtu de sa peau de mouton, a cru le reconnaître au moment où il prenait un billet à la gare de Rittel. Cette personne s'adressa au chef de gare, et celui-ci raconta que l'étranger avait oublié un livre. On regarda le volume ; c'était un Manuel de conversation franco-allemand et sur la première page un timbre de caoutchouc avait imprimé l'inscription suivante :

« Boulangerie centrale S. Dornon, 3, rue du Casino, Arcachon. »

Il n'y avait dès lors plus le moindre doute sur l'identité du voyageur.



Société d'Histoire et d'Archéologie de Senlis

Notice

CB

13176
8907

SHAS



0 000000 089029

SOCIÉTÉ D'HORTICULTURE DU CANTON DE DAMMARTIN

Séance du 12 avril 1891

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté, après avoir soulevé, toutefois, une observation de la part d'un membre qui désirerait que les visites à domicile eussent lieu aussi bien les années d'exposition que les autres.

M. Delvert s'appuyant sur une lettre de M. le docteur Redlet au sujet de la floraison du chrysanthème, établit que la fleur du chrysanthème qui a été double une première fois, ne peut pas perdre sous le rapport de la duplication ; M. Loiseau affirme qu'il a été à même de constater à diverses reprises une diminution sensible dans le nombre des pétales d'un même sujet, d'une année à l'autre.

L'élaboration du programme de l'exposition de chrysanthèmes est remise à la réunion du mois de mai.

La séance est levée à trois heures et demie.

FÊTE EN L'HONNEUR DE BONAPARTE 23 THERMIDOR AN XI

(Suite)

Le maire avait auprès de lui un vénérable octogénaire qui, pendant 70 ans comme simple laboureur, a cultivé la terre; il lui a offert une gerbe de blé, prémices d'une riche moisson, avec cette devise :

Tu nous protects et nos moissons prospèrent.

Le consul a été si sensible à cette offrande qu'il l'a fait placer dans sa voiture.

Ce vieillard était suivi d'un vieux capitaine invalide, portant à son arme l'expression du courage qui l'anime

encore : Pour battre nos rivaux, il n'est plus d'invalides.

Les instituteurs et les élèves de Juilly se sont aussi présentés et ont été honorés d'un accueil aussi bienveillant.

Le citoyen Lombois, l'un des chefs de cette maison, ancien supérieur de l'école militaire d'Essiat, a porté ces paroles :

« Citoyen premier consul,

« Les instituteurs de Desaix, de Cazanbica et de Moiron, vous présentent les élèves de Juilly qui ont tous le désir de les remplacer un jour. »

Le citoyen Vinchon, l'un des élèves de rhétorique lui a ensuite débité ces vers avec un accent de sensibilité dont le consul a paru touché :

Nous, qu'a vous admettre: on prend soin de former
Et plus encore à vous aimer.

Si de vos faveurs paternelles

Un rayon passager luit à peine sur nous,

Hé bien! nous vous suivrons, pour voler après

Tous les cœurs n'ont-ils pas des ailes? | vous,

Le citoyen Lavollée, fils aîné du maire, camarade de Vinchon, a aussi eu l'avantage de lui adresser ces vers :

J'admire le héros et l'éclat dont il brille,

Je l'ai vu, j'ai béni le père de famille.

L'accueil obligeant et gracieux du consul à chacun de ces hommages laissait éclater l'allégresse publique et tout retentissait du cri de vive Bonaparte! auquel il a bien voulu répondre par vive Dammartin!

Il a ordonné qu'on allât au petit pas jusqu'à la pyramide où il s'est encore arrêté et où le sous-préfet lui a adressé ce discours :

« Citoyen premier consul,

« J'ai l'honneur de vous offrir, au nom des habitants de l'arrondissement de Meaux, dont je me plais à être l'organisateur, le tribut de leur reconnaissance, de leur amour, de leur admiration et de leur respect.

« Daignez accueillir avec la bonté qui vous caractérise ce pur hommage de leurs cœurs; qu'il me soit permis d'y joindre personnellement l'expression de mon entier dévouement au service de votre auguste personne. »

Le consul s'informe qu'elle est cette pyramide, le maire lui répond qu'il a fait ce qu'il a pu pour prouver aux habitants que la seule présence du consul apportait partout l'abondance, en les faisant jouir du spectacle d'une fontaine publique arrosant le sommet d'une montagne.

Le premier consul a renouvelé au sous-préfet le regret qu'il avait exprimé au maire de ne pouvoir visiter ensuite l'École de Juilly, à cause de la difficulté des chemins de traverse.

Il a continué sa route au petit pas jusqu'à l'extrémité de la ville et il a été suivi des acclamations mille fois répétées de : « Vive Bonaparte! Vive le premier consul! »

Sa présence et l'air de contentement qu'il a manifesté a laissé une telle impression, que tous les cœurs sont encore dans l'ivresse de la joie. »

DAMMARTIN

FIEF DE LA THUILLERIE

(Suite)

Messire Marc Coignet de la Thuillerie est cité dans un acte du 24 octobre 1655, en qualité de chevalier, seigneur dudit lieu de la Thuillerie, du Val, de Brégy, Longpérier et autres lieux. Il est encore fait mention de ce seigneur en plusieurs actes de 1658, 1659 et 1660, notamment pour une location de 32 arpents de terre sur le territoire de Longpérier, moyennant un loyer annuel de 360 livres; une autre location

de terre, moyennant un loyer de 210 livres et enfin la location d'une mare entourée de haies vives, au terroir de Dammartin, proche la vieille voie d'Orcheux, moyennant 13 livres de loyer annuel.

Les armes des Coignet, seigneurs de la Thuillerie étaient : d'azur à deux épées d'argent en sautoir, les gardes d'or, accompagnées de quatre croissants d'argent.

Henri Coignet de la Thuillerie, frère du précédent, figure dans un acte de 1664, en qualité de chevalier, seigneur de la Thuillerie comte de Courson, baron de Migé, Fleury, etc. Vers le même temps, il vendit à Messire Louis de Chesnelong, écuyer, conseiller du roi, commis en chef au greffe du conseil privé à Paris : les terres, fief, seigneurie, moyenne et basse justice de la Thuillerie. Ce seigneur mourut le 25 octobre 1685 et fut inhumé dans l'église paroissiale Saint-Jean, de Dammartin à l'entrée du chœur. Ses armes qu'on trouve reproduites en sculpture sur un des panneaux de la chaire de l'église Notre-Dame, se décomposaient ainsi : de gueules à trois croissants d'argent.

Il avait épousé Louise Meusnier, qui paraît dans divers actes des années 1691, 1698, 1706 et 1709. Cette dame fit exécuter des travaux assez importants à son habitation de la Thuillerie dans le courant de l'année 1696, ainsi que le constate un devis de travaux du 7 juin de la même année.

Elle céda à bail, le 23 décembre 1706 la quantité de 90 arpents de terre et prés, au terroir de Dammartin et de Rouvres, moyennant un loyer annuel de 370 livres, six dindonneaux, le paiement des cens, surecens et rentes seigneuriales.

Son fils messire Louis de Chesnelong greffier en chef au conseil privé, devint

seigneur de la Thuillerie mais il se vit dans la nécessité de se défaire de ce fief qu'il vendit avec le mobilier à Mme Marie-Thérèse de Chesnelong, sa sœur épouse séparée de biens de Messire Pierre Richard du Fay de Courtemanche, exempt des gardes du corps, moyennant 63.750 livres, dont 12,000 livres pour le mobilier.

(à suivre) E. L.

Le château du Plessis-Belleville

(Suite)

La vente des domaines du Plessis-Belleville, Oissey et Sully avait été conclue moyennant la somme de 850,000 livres, dont 450,000 livres pour la châtellenie d'Oissey, 350,000 livres pour les seigneuries du Plessis-Belleville et de Sully et 40,000 livres pour le prix des meubles du château.

Cette vente fut approuvée le 16 juillet 1738 par messire Lombard de Jonville, seigneur d'Ermenonville et par messire Claude-Gédéon de Metz, comte de Rosnay, seigneur de Rance, Crespy, Ève, Montfaut et autres lieux, conseiller du roi et président à la chambre des comptes.

Le décret rendu le 30 décembre 1738 en faveur de Mme la comtesse de Pontchartrain, au sujet de la vente des terres du Plessis, de Sully et d'Oissey, mentionne que la terre et seigneurie « du Plessis-Belleville, dit le vicomte, autrement appelé le fief de la Mothe du Bracq, » consistait :

1° En un grand château couvert d'ardoise, comprenant un corps de logis, de face, accompagné de deux grands pavillons, et d'un grand salon en dôme, au milieu dudit corps de logis; cour devant et fossés autour du tout; avant-cour et autre pont-levis du

côté du parc. Une basse-cour avec ses quatre pavillons, granges, machine de pompe, écurie, orangerie, remise de carrosses; jardin potager, derrière ladite machine, jardin de ménage, grand réservoir de plomb couvert en tuiles, jardin et parterre, espaliers; un grand parc avec plusieurs allées d'arbres, clôture de murs et grandes grilles de fer; le tout d'une contenance d'environ cent vingt arpents. Grande avenue d'arbres sur deux rangs, faisant face audit château.

Haute, moyenne et basse justice, cens et rentes droits seigneuriaux et féodaux sur les terres labourables, prés, bois composant le domaine du Plessis-Belleville.

2° Le principal manoir, terre et seigneurie de Montheaumery, dit la Mutherne, sis audit Plessis-Belleville, consistant en un corps de logis, écuries, étables, bergeries, granges, colombier à pied et autres bâtiments; jardin planté d'arbres; d'une contenance d'environ 5 arpents 83 perches: haute, moyenne et basse justice, cens, rentes et droits seigneuriaux; terres labourables situées sur le territoire du Plessis,

3° Le principal manoir, terre et seigneurie de Maillard, dit des colletiers, sis audit Plessis-Belleville, consistant en une ferme rue de Sully, comprenant un grand corps de logis, grange, écurie, colombier, étables et autres bâtiments; cour, jardin, prés, remises à gibier, et environ deux arpents trois perches de terres labourables. Haute, moyenne et basse justice, cens, rentes et droits seigneuriaux.

4° Le principal manoir, fief, terre et seigneurie du Plessis, qui fut à Messire Philippes de Juilly, au village et terroir dudit Plessis-Belleville, rue de Lagny-le-Sec, appelé la ferme de Lobligeois,

consistant en plusieurs bâtiments, cour, jardin potager fermé de murs et de haies vives, attenant audit manoir et contenant environ un arpent 41 perches. Haute, moyenne et basse justice, cens, rentes et droits seigneuriaux.

(à suivre) E. L.

SAINT-MARD

PENDANT LA PÉRIODE RÉVOLUTIONNAIRE

(Suite)

21 Pluviose an 2 — Assemblée de la municipalité pour faire l'inventaire des effets, linge, chapes, chasubles, chandeliers, etc. appartenant à l'église de la dite commune.

22 Pluviose an 2 — Assemblée de la municipalité pour la nomination de deux notables en remplacement d'Étienne Foulon et de Pierre Questil.

— Assemblée des officiers municipaux et du conseil général de la commune pour la nomination de l'agent national près de la commune. Le citoyen François Pâquier, ci-devant procureur de la commune est nommé après avoir passé « au scrutin épuratoire. »

— Nomination de deux commissaires pour être présents à la vente et adjudication de quatre arpents de terre des cy-devant dames de Colinances.

LES MORILLES

Les morilles sont des champignons en forme de mitre à réceptacles charnus, de consistance fragile, parsemés d'alvéoles, et supportés par un pédicule également charnu, creux et plus ou moins long avec lequel il se continue immédiatement. Toutes les espèces qui composent ce genre ont une odeur agréable; elles sont bonnes à manger, très saines, et assez faciles à reconnaître. On les trouve dans les bois, sous les ormes, les chênes, les

châtaigniers et autres arbres, le long des chemins. Quoiqu'on les rencontre dans tous les terrains, les morilles préfèrent cependant les terrains siliceux. Dans le midi de la France, elles commencent à paraître dans le mois de mars; mais dans les pays plus froids elles ne sortent de terre que dans le mois d'avril, et il est rare qu'on en trouve encore au mois de mai. Nous ne parlerons que des diverses variétés de la morille commune.

La première est connue sous le nom de *morille blanche*; son chapeau ou réceptacle est blanc ainsi que le pédicule qui le supporte; elle est recherchée comme comestible.

La seconde variété est la *morille blonde*; elle a le chapeau arrondi et de couleur fauve; les alvéoles sont presque rondes. On la rencontre souvent dans les bois sur les places où l'on a fait du charbon. Elle a un très bon goût.

La *morille ordinaire* est la variété la plus commune; son chapeau est tantôt rond, tantôt ovale; sa couleur est brunâtre. Elle passe pour être la meilleure de toutes les morilles.

Nous trouvons un inconvénient à ces champignons, c'est que fort souvent les alvéoles contiennent du sable chassé par le vent. Il est nécessaire de les laver avec le plus grand soin avant de les livrer à la cuisine.

Entre fabricants de coffre-forts, à Marseille.

— Notre fabrication est tellement perfectionnée, dit l'un, qu'une fois nous avons enfermé un coq dans un de nos coffre-forts que nous avons mis dans un feu d'enfer pendant trois jours. Quand on a ouvert le coffre, le coq, il s'est mis à chanter,

— Eh bien, riposte l'autre, nous avons fait la même expérience, et nous avons chauffé pendant quatre jours. Quand on a ouvert le coffre, . . . le coq il était gelé.

Armand MALLET

Entrepreneur de Bâtimens
à DAMMARTIN. (S-&-M)

Plans Devis Projets

Maçonnerie, Carrelage mosaïque, Charpente en bois et en fer, Menuiserie, Serrurerie, Couverture, Fumisterie, Plomberie, Asphalte et Bitume, Climent, Treillage en bois, Tuyaux en grès et autres, de toutes dimensions, etc.

Entourage de prairies et jardins en treillages galvanisés ou roncees avec poteaux en fer ou en bois.

Travaux en ciment artificiel, remplaçant la pierre de taille avec économie de 30 à 40 pour cent, et garantis contre la gelée.

Vente de toutes espèces de matériaux de démolitions, livrés sur mesures 24 h après commande. Vieux bois, Portes, Persiennes, Croisées, Carreaux, Tuiles, Pavés, Cheminées en marbre de tous styles, etc. — *Economie de 50 pour cent.*

Assainissement des habitations. Pose de lambourdes sur bitume, au même prix que celles posées sur plâtre, Parquet chêne ou sapin sur bitume, posé à bâtons rompus ou à point de Hongrie, Laminés bitumés, trottoirs en Asphalte, Jointement de pavés, etc. etc.

Grande Teinturerie de Lagny

Usine à vapeur

Anc. maison *TOURNAIRE*

T. H. ALLAIRE, SUCC^R

80 succursales
dont une à Dammartin
chez M. VIENNE-MOREAU

Teintures — Nettoyages — Impressions
Moirages — Apprêts
Frisage & Teinture de plumes — Nettoyage
et Teinture de Gants

— *Livraison des travaux tous les
Mardis de chaque quinzaine.*

Grand assortiment
de Paroissiens et d'Imagerie
pour 1^{re} Communion

LA MODE

MAGNIFIQUE JOURNAL DE MODES

Paraissant le 1^{er} et le 15 de chaque mois

Abonnement : 2 francs par an.

MALGRÉ son prix réduit, ce Journal contient les gravures les plus artistiques et les plus pratiques qui aient été publiées jusqu'ici par un journal de modes; le papier et tous les accessoires sont irréprochables; en outre, ce journal n'est pas vendu au numéro.

Le succès de cette publication est sans précédent en librairie.

*Envoi franco d'un spécimen contre
10 centimes*

PAPIER D'ARMÉNIE

Pour parfumer et assainir
les Appartements.

Le cahier de 24 morceaux, 25 CENT.

USINE HYDRAULIQUE DU PÉTIT-MOULIN

A NANTEUIL-LE-HAUDOUIN (OISE)

HENRY BERTHIER

Ingénieur agronome diplômé
de l'Institut national Agronomique

MACHINES AGRICOLES

Vente et Échange
Location, Réparations en tous genres

BICYCLES, BICYCLETTES & TRICYCLES

Accessoires & Réparations

SPECIALITÉ DE GRAINES FOURRAGÈRES

Épurées

Céréales de semence

*Graines potagères, de fleurs et d'arbres
Arbres fruitiers et forestiers*

Graines de Betteraves

à grand rendement et à grande richesse
saccharine

ENGRAIS SIMPLES & COMPOSÉS

*Envoi franco de renseignements à toute
demande affranchie*

Le Directeur-Gérant: E. LEMARIE

Dammartin Imp. E. Lemarié.